

Trophy^{MD} 600

**Herbicide Mélange
en Réservoir**

AGRICOLE

DANGER



POISON

**AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX
ATTENTION - IRRITANT POUR LA PEAU
NOCIF SI INGÉRÉ**

Dow AgroSciences Canada Inc.
Suite 2100, 450 - 1 Street S.W.
Calgary, Alberta T2P 5H1

Distributé par :
Nufarm Agriculture Inc.
5507 1st Street SE
Calgary, Alberta T2H 1H9
1-800-868-5444



Numéro d'urgence 24 heures par jour
1-800-424-9300

Trophy^{MD} est une marque déposée de
Nufarm Agriculture Inc.

GROUPE 4 HERBICIDE

**EN VENTE POUR UTILISATION SEULEMENT
DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET
LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN
COLOMBIE-BRITANNIQUE.
POUR VENTE ET UTILISATION SUR LE BLÉ
D'HIVER EN ONTARIO SEULEMENT.**

L'herbicide Nufarm Trophy 600 pour mélange en réservoir est un mélange en réservoir sélectif pour la suppression en post-levée d'un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles dans les cultures de blé de printemps, de blé dur et d'orge de printemps.

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET
AVANT L'UTILISATION**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Ce co-emballage contient :

Herbicide Nufarm Trophy 600 A
No D'HOMOLOGATION 29761
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
GARANTIE : fluroxypyr, présent en tant
qu'ester de 1-méthylheptyle . . . 180 g/L

Herbicide Nufarm Trophy 600 B
No D'HOMOLOGATION 29760
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
GARANTIE : MCPA, présent en tant
qu'ester de 2-éthylhexyle . . . 600 g e.a./L

Nufarm

PRÉCAUTIONS :

DANGER - PROVOQUE DES LÉSIONS AUX YEUX IMPORTANTES MAIS TEMPORAIRES

ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LES YEUX

**NOCIF EN CAS D'INGESTION, D'INHALATION OU D'ABSORPTION PAR LA PEAU
CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS

Nocif ou mortel si ingéré. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Rincer IMMÉDIATEMENT tout concentré qui est sur la peau ou dans les yeux. Après l'utilisation, se laver les mains et toute partie de la peau exposée. Ne pas inhaler le brouillard de pulvérisation.

Ne pas utiliser dans des zones résidentielles, c'est-à-dire dans des sites où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après, notamment autour des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu et des édifices publics.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION :

Équipement d'application complet :

Au cours de l'application, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, une combinaison, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques. De plus, porter une protection oculaire (écran facial ou lunettes de sécurité) au cours du mélange, du chargement, du nettoyage et des réparations. Rincer les gants avant de les enlever. Les préposés à l'application qui ont recours à une cabine fermée n'ont pas à porter des gants résistant aux produits chimiques. Se laver à fond après avoir manipulé ce produit. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Détruire les souliers et les articles en cuir contaminés.

Délai de sécurité pour les travailleurs : NE PAS entrer ni permettre aux travailleurs de rentrer dans la zone traitée dans les 12 heures suivant l'application.

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION :

- À tous les jours, porter des vêtements fraîchement lavés et un équipement de protection propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains à l'eau et au savon avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes.
- Si l'herbicide a pénétré les vêtements, les enlever immédiatement; se laver à fond ensuite et mettre des vêtements propres. Jeter les vêtements et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou très contaminés par ce produit concentré.
- Après avoir utilisé ce produit, enlever les vêtements et les laver séparément avec du détergent et de l'eau chaude avant de les remettre. Garder et laver l'équipement de protection à part de la buanderie de maison.
- À la fin de la journée de travail, enlever les vêtements et prendre immédiatement une douche à l'eau et au savon.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de Croplife Canada à www.croplife.ca.

RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES :

COMBUSTIBLE. Ne pas utiliser ni entreposer près de la chaleur ou d'une flamme nue.

PREMIERS SOINS :

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

NE PAS faire vomir. Ce produit contient des distillats de pétrole. Vomir peut entraîner une pneumonie par aspiration. Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer de graves irritations aux yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles de l'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Traiter selon les symptômes. En cas d'ingestion, l'aspiration peut causer une pneumonie chimique. Le risque d'une pneumonie chimique doit être pesé en fonction de sa toxicité lorsqu'on envisage un lavage d'estomac. Si on effectue un lavage, envisager l'utilisation d'une sonde endotrachéale à ballonnet. En cas de brûlure, traiter comme une brûlure thermique après avoir désinfecté.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE :

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT :

Toxique pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI. Éviter la contamination des étangs, des ruisseaux, des rivières et autres sources d'eau.

Ce produit contient des distillats de pétrole qui sont de modérément toxique à très toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les milieux aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces milieux en y appliquant le produit directement, en éliminant les déchets ou en lavant l'équipement. Au cours de l'application, il faut éviter toute pulvérisation hors cible ou dérive sur les habitats fauniques tels que les étangs, les terres humides, les ruisseaux, les rivières, les terres à bois et les plantations brise-vent.

Ruissellement de surface

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des zones traitées, évaluer les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (p. ex. les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique, comme l'argile). Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des zones aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation (zone tampon) entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Lessivage

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sable, sable loameux et loam sableux) et/ou là où la nappe phréatique est peu profonde.

ENTREPOSAGE :

Entreposer dans les contenants d'origine dans un endroit sûr, sec et chauffé. Si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant utilisation. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides, y compris d'autres herbicides destinés à être utilisés sur des cultures sensibles au MCPA. Ne pas contaminer la nourriture, les denrées alimentaires ni les réserves d'eau domestique. Si les contenants sont endommagés ou si un déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matières absorbantes puis éliminer.

ÉLIMINATION :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

INFORMATION GÉNÉRALE :

L'herbicide mélange en réservoir Nufarm Trophy 600 est un herbicide sélectif pour la suppression en post-levée de mauvaises herbes à feuilles larges dans les cultures de blé de printemps, de blé dur et d'orge de printemps.

Les composants de l'herbicide mélange en réservoir Nufarm Trophy 600 se déplacent à l'intérieur de la plante pour atteindre ses tissus hors terre et sous terre. Il supprime les mauvaises herbes en dérégulant le processus de croissance normale de la plante. Les symptômes chez les mauvaises herbes comprennent l'épïnastie (torsion de la tige) et le gonflement des noeuds.

L'action de l'herbicide mélange en réservoir Nufarm Trophy 600 est influencée par la température. Une action optimale exige une culture active et une croissance des mauvaises herbes. La fourchette de température pour une action optimale est de 12°C à 24°C. Si les températures sont au-dessous de 8°C ou au-dessus de 27°C, l'action sera réduite. Un gel avant l'application (3 jours) ou juste après (3 jours) peut nuire à la suppression des mauvaises herbes et à la tolérance de la culture. La suppression des mauvaises herbes peut aussi être affectée par des conditions de stress, p. ex., sécheresse, chaleur ou froid, si les mauvaises herbes ont commencé à fleurir, ou si l'infestation est grave.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION :

- NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS
- Ne pas appliquer avec aucun type de système d'irrigation.
- Si ce produit est exposé à une température au-dessous de -20°C, le réchauffer jusqu'à une température d'au moins 5,0°C et bien mélanger avant l'utilisation.

Plantes sensibles

Ne pas appliquer directement l'herbicide mélange en réservoir Nufarm Trophy 600 ou le laisser entrer directement en contact de quelque autre manière avec des cultures sensibles ou des plantes à conserver dont la luzerne, les haricots comestibles, les légumes, les raisins, les tomates, le canola, les fleurs et les plantes d'ornement, le soya, les lentilles, la laitue, les pois, les pommes de terre, les radis, les betteraves à sucre, le tournesol et le tabac. Les légumes, fleurs, raisins, arbres fruitiers et autres plantes utiles sont sensibles au MCPA, même en quantité négligeable. Faire bien attention de ne pas effectuer de pulvérisation sur ces types de plantes ni de laisser les bruines dériver sur elles au cours de leur période de croissance ou de dormance. Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive. À des températures plus élevées, la vaporisation peut endommager les plantes sensibles poussant à proximité.

Ce produit peut endommager les pelouses ou les prés s'il est appliqué avant que le gazon ne soit bien pris. De plus, la plupart des légumineuses peuvent être endommagées ou tuées.

NOTE : L'utilisation d'herbicides peut dépendre des conditions locales. Les autorités agricoles provinciales émettent des recommandations selon ces conditions. S'assurer que l'utilisation de ce produit est conforme à tous les règlements applicables.

Sites non ciblés

Ne pas appliquer lorsque la proximité des cultures sensibles ou d'autres plantes à conserver aura probablement pour résultat une exposition à la pulvérisation ou à l'entraînement par le vent. Voir la section « Risques pour l'environnement » de cette étiquette.

Rotation des cultures

Les champs ayant été traités avec l'herbicide mélange en réservoir Nufarm Trophy 600 peuvent être ensemencés l'année suivante en orge, en canola, en lin, en graminées fourragères, en lentilles, en moutarde, en avoine, en pois, en seigle ou en blé ou aménagés en terres en jachère.

Mélanges en réservoir

Ne pas appliquer ce produit avec tout additif, pesticide ou fertilisant autres que ceux qui sont précisément recommandés sur cette étiquette. Lorsqu'on utilise une mélange en réservoir, consulter les étiquettes des produits et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) parmi tous les produits impliqués dans le mélange en réservoir.

MODE D'EMPLOI :

LIRE ATTENTIVEMENT TOUTES LES INSTRUCTIONS AVANT L'APPLICATION. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES. NE PAS APPLIQUER SUR DES CULTURES AVEC CONTRE-ENSEMENCEMENT DE LÉGUMINEUSES.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être fixée à une hauteur de 60 cm ou moins au-dessus des cultures ou du sol.

Pour réduire la dérive

- Utiliser des pressions faibles (de 200 à 275 kPa).
- Utiliser 100 L/ha de solution pulvérisable.
- Effectuer la pulvérisation lorsque la vitesse du vent est de 15 km/h ou moins.
- N'effectuer de traitement localisé qu'avec une rampe calibrée pour éviter une sur-application.

Délai à respecter avant la récolte/le broutage

- Délai pour le broutage : 7 jours après l'application.
- Délai pour la coupe : 7 jours après l'application.
- Retirer des champs traités le bétail au moins 3 jours avant qu'il ne soit envoyé à l'abattoir.
- Délai de récole de la culture traitée : 60 jours après l'application.

Délai de sécurité

- Pour toutes les cultures – 12 heures suivant l'application

Nettoyage de l'équipement

Ne pas utiliser l'équipement ayant servi à l'application de l'herbicide mélange en réservoir Nufarm Trophy 600 pour appliquer d'autres pesticides aux cultures sensibles sans l'avoir lavé à fond. Consulter votre marchand d'herbicide mélange en réservoir Nufarm Trophy 600 pour obtenir les procédures détaillées de nettoyage de l'équipement.

Mode d'application

Pour supprimer un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer 0,6 L/ha de Nufarm Trophy 600 A mélangé à 0,93 L/ha de Nufarm Trophy 600 B dans au moins 100 L d'eau par hectare pour bien couvrir les mauvaises herbes. Maximum d'une application par année.

Cultures homologuées

Blé de printemps, blé dur et orge de printemps.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES OU RÉPRIMÉES PAR L'HERBICIDE MÉLANGE EN RÉSERVOIR NUFARM TROPHY 600 :

Mauvaises herbes supprimées		
petite bardane	ortie royale (2-6 feuilles)	petite herbe à poux
canola spontané	kochia à balais [†]	bourse à pasteur
gaillet gratteron (1-4 verticilles)	chénopode blanc	tabouret des champs
lampourde glousteron	moutarde (sauf des chiens et tanaise verte)	tournesol, annuel
lin spontané (1-12 cm)	amarante à racine rouge (1-4 feuilles)	vesce jargeau
sagesse-des-chirurgiens	laitue scariole	radis sauvage
Mauvaises herbes réprimées		
renouée scabre	érodium cicutaire (1-8 feuilles)	renouée liseron (1-4 feuilles)

[†] Y compris les biotypes résistant aux herbicides du groupe 2 inhibiteurs de l'enzyme ALS.

Instructions pour le mélange

1. Remplir d'eau la moitié du réservoir de pulvérisation
2. Commencer l'agitation
3. Ajouter la quantité requise de Nufarm Trophy 600 A, poursuivre l'agitation
4. Ajouter la quantité requise de Nufarm Trophy 600 B, poursuivre l'agitation
5. Mettre dans le réservoir de pulvérisation suffisamment d'eau pour pulvériser 100 L de mélange par hectare.

Périodes d'application

Appliquer en postlevée lorsque les mauvaises herbes sont au stade de semis (2-4 feuilles) et lorsque le blé de printemps, le blé dur et l'orge de printemps sont du stade 3 feuilles au stade de la feuille paniculaire. Une application avant le stade 3 feuilles du blé et de l'orge peut entraîner une torsion grave des feuilles et de la tige, ainsi que des difformités pouvant réduire jusqu'à 10 % du rendement. Ne pas appliquer après la levée de la feuille paniculaire. Ne pas appliquer sur des céréales avec contre-ensemencement de légumineuses.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR - HERBICIDE MÉLANGE EN RÉSERVOIR NUFARM TROPHY 600 + AUTRES HERBICIDES :

Les mélanges d'herbicide mélange en réservoir Nufarm Trophy 600 avec d'autres herbicides permettent la suppression de mauvaises herbes additionnelles. Pour connaître les produits pouvant être mélangés en réservoir avec l'herbicide mélange en réservoir Nufarm Trophy 600 ainsi que les mauvaises herbes additionnelles, voir le tableau suivant. Suivre toutes les précautions, les intervalles minimum avant récolte et les directives d'utilisation (y compris les périodes d'application) sur les étiquettes de l'herbicide mélange en réservoir Nufarm Trophy 600 et des produits d'association utilisés.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC L'HERBICIDE MÉLANGE EN RÉSERVOIR NUFARM TROPHY 600 :

Produits d'association	Cultures homologuées	Taux de l'herbicide	Taux de l'adjuvant	Autres mauvaises herbes
Achieve Liquid	blé de printemps, blé dur, orge de printemps	0,5 L/ha	Turbocharge 0,5 L/ha (0,5 % v/v)	sétaire verte folle-avoine
Herbicide mélange en réservoir Horizon	blé de printemps, blé dur	0,23 L/ha	Score 0,8 L/ha (0,8 % v/v)	folle-avoine sétaire verte
Assert 300 SC	blé de printemps, blé dur, orge de printemps	1,3 L/ha 1,6 L/ha	Se référer à l'étiquette du Assert 300 SC	folle-avoine (1-3 feuilles) folle-avoine (4 feuilles)
Puma 120 Super	blé de printemps, blé dur, orge de printemps	0,77 L/ha	Non requis	folle-avoine

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ : Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Dow AgroSciences Canada Inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dow AgroSciences Canada Inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi l'utilisateur assume tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils accepte de dégager Dow AgroSciences Canada Inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

MODE D'EMPLOI :

MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES ANNUELLES ET VIVACES FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE DANS LES CULTURES DE GRAINES DE L'ALPISTE DES CANARIES :

Pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces figurant sur l'étiquette dans les cultures de graines de l'alpiste des canaries, appliquer Nufarm Trophy 600 A à un taux de 0,6 L/ha et Nufarm Trophy 600 B à un taux de 0,93 L/ha dans au moins 100 L d'eau/ha pour couvrir entièrement les mauvaises herbes, avec une pression de pulvérisation de 200 à 275 kPa. Appliquer au moyen d'un pulvérisateur à rampe terrestre lorsque les mauvaises herbes sont au stade de semis (2 à 4 feuilles) et lorsque les graines de l'alpiste des canaries sont entre le stade de 3 feuilles et juste avant le stade de la feuille paniculaire. N'effectuer qu'une seule application en post-levée par saison. Ne PAS appliquer dans les 60 jours avant la récolte. Pour utilisation seulement dans les provinces des prairies et la région de la rivière de la paix en Colombie-Britannique.

MAUVAISES HERBES FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE DANS LES CULTURES DE BLÉ TENDRE BLANC D'HIVER, DE BLÉ TENDRE ROUGE D'HIVER ET DE BLÉ DE FORCE ROUGE D'HIVER EN ONTARIO SEULEMENT :

Pour supprimer les mauvaises herbes figurant sur l'étiquette, y compris le gaillet gratteron, appliquer Nufarm Trophy 600 A à un taux de 0,6 L/ha plus Nufarm Trophy 600 B à un taux de 0,93 L/ha sur le blé d'hiver lorsqu'il est entre le stade de 3 talles et le stade de la feuille paniculaire (au printemps) dans 100 litres d'eau par hectare. Ne pas appliquer sur des céréales contre-ensemencées avec une légumineuse.

Ne pas appliquer dans les 60 jours avant la récolte. N'effectuer qu'une seule application en post-levée par année.

CONSULTER L'ÉTIQUETTE PRINCIPALE DE L'HERBICIDE MÉLANGE EN RÉSERVOIR NUFARM TROPHY 600 POUR OBTENIR DES DÉTAILS ET DES INSTRUCTIONS SUPPLÉMENTAIRES

ZONES TAMPONS SERVANT À PROTÉGER LES HABITATS TERRESTRES ET AQUATIQUES SENSIBLES :

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres vulnérables (tels que prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que lacs, rivières, bourniers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens et marins vulnérables.

Les méthodes ou équipement de pulvérisation suivants NE nécessitent PAS de zone tampon : pulvérisateur manuel ou à dos, traitement localisé.

Tableau des zones tampons

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des :				
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		Habitats terrestres
		moins de 1 m	plus de 1 m	moins de 1 m	plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole*	Céréales	15	15	15	15	15

* Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe de pulvérisation est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon mentionnée sur l'étiquette de 30%.

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère).

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Gestion de la résistance à l'herbicide mélange en réservoir du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide mélange en réservoir et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide mélange en réservoir ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Tous les produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.

060410

A-2 novembre, 2010

